



# PRÉFET DE L'HÉRAULT

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Montpellier, le 6 juin 2023

### PRÉVENTION DES RISQUES

#### Révision du plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) de Portiragnes

Le plan de prévention des risques (PPR) est un document élaboré à l'initiative et sous la responsabilité de l'État, en concertation avec les communes, les personnes publiques et la population concernées. Il permet de localiser et de caractériser les effets des risques prévisibles et de définir les mesures de prévention en zone inondable. Ces mesures visent à ne pas augmenter les enjeux exposés et à réduire la vulnérabilité des personnes et des biens.

La révision du PPRI de la commune de Portiragnes a pour objet de préciser les effets des crues dans les bassins versants de l'Orb, du Libron et de l'Ardaillou, de prendre en compte les évolutions des aléas marins et d'intégrer les évolutions réglementaires intervenues depuis l'approbation du précédent PPRI en 2000.

**L'enquête publique relative à la révision du PPRI de Portiragnes se déroulera du jeudi 15 juin 2023 (9h00) au lundi 17 juillet 2023 (17h00).** Chacun peut, pendant la durée de l'enquête, venir consulter le projet de PPRI et exprimer ses observations :

- sur le registre tenu en mairie de Portiragnes,
- par courrier adressé au commissaire enquêteur à l'adresse de la mairie : Monsieur Emmanuel NADAL commissaire enquêteur / Plan de Prévention des Risques d'Inondation de Portiragnes / Mairie 14 Boulevard Frédéric Mistral 34420 Portiragnes,
- par mail à l'attention du commissaire enquêteur en mentionnant « Enquête publique du PPRI de Portiragnes » à l'adresse : [ddtm-ppri-portiragnes@herault.gouv.fr](mailto:ddtm-ppri-portiragnes@herault.gouv.fr),
- auprès du commissaire enquêteur qui sera présent à la mairie aux jours et horaires suivants : le jeudi 15 juin (9h – 12h), le mardi 4 juillet (9h – 12h), et le lundi 17 juillet (14h - 17h).

Le dossier d'enquête dématérialisé est en ligne à cette adresse : <https://www.herault.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-eau-chasse-risques-naturels-et-technologiques/Risques-naturels-et-technologiques/Les-Plans-de-Prevention-des-Risques-en-cours-d-elaboration/Plans-de-prevention-des-risques-Inondation-PPRI/Portiragnes>

Ce dossier pourra être communiqué, à ses frais, à toute personne en faisant la demande à la direction départementale des territoires et de la mer de l'Hérault.

Un accès gratuit au dossier dématérialisé est possible via un poste informatique mis à disposition du public dans les locaux de la DDTM 34 (du lundi au vendredi, 9h-11h30 / 14h-16h30).

Renseignements :

- Par courrier : DDTM 34 / SERN (service eau, risques et nature) / PRNT, bâtiment Ozone, 181 place Ernest Granier, CS 60 556, 34 064 Montpellier Cedex 2
- Par mail : [ddtm-ppri-portiragnes@herault.gouv.fr](mailto:ddtm-ppri-portiragnes@herault.gouv.fr)
- Par téléphone : 04 34 46 62 10

#### Cabinet du préfet

Service départemental de

la communication interministérielle

Tél. : 04 67 61 61 25

Mél. : [pref-communication@herault.gouv.fr](mailto:pref-communication@herault.gouv.fr)

Site : [www.herault.gouv.fr](http://www.herault.gouv.fr)

Réseaux sociaux : @prefet34

34 place des Martyrs de la Résistance  
34062 Montpellier CEDEX 2